

Groupe de Réflexion « Dombes »

Étude d'une charte de PNR

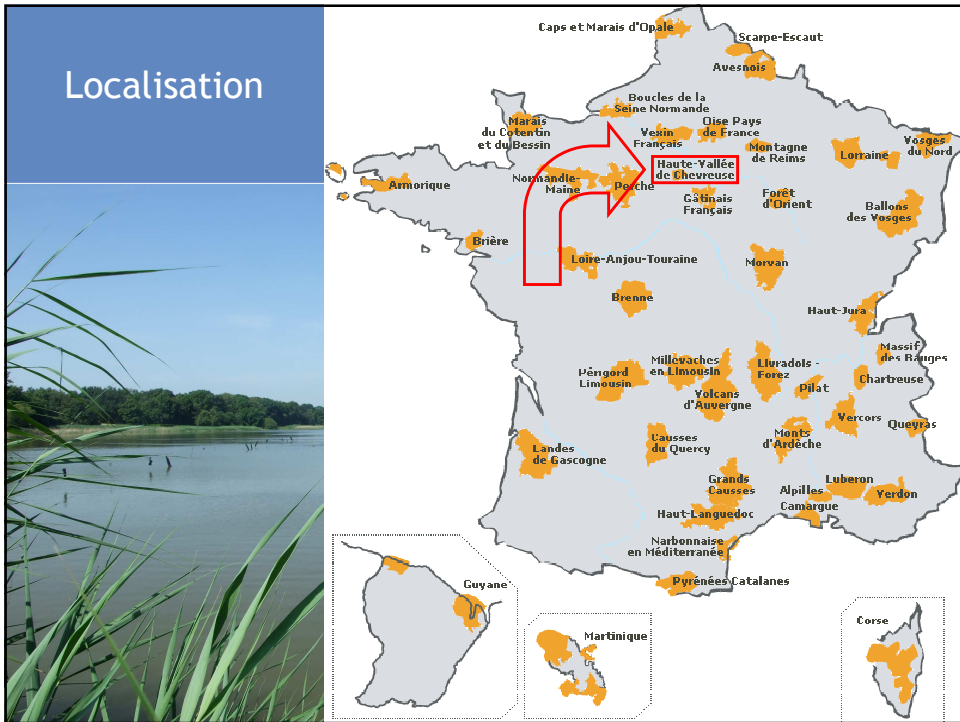


Document de travail

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Commission « État des lieux »



Localisation

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Quelques données sur le territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



- Situé au sud-Ouest de l'Île de France, dans le département des Yvelines
- 21 communes pour une superficie de 24 300 hectares : 42 000 habitants
- Vastes plateaux cultivés alternant avec d'étroites vallées ramifiées

Quelques données sur le territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



- Un des sites les plus écologiquement intéressants de la région : grande variété de milieux, notamment zones humides très riches
- L'agriculture est très présente : 40 % de la surface du territoire
- Forte pression urbaine : 40 km du centre de la Capitale

5

Historique de la création du PNR

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



- Création du PNR en 1985, de la volonté commune de la Région Île de France, du département des Yvelines et de 19 communes.
- Dans le but de préserver un territoire vivant et de qualité
- Deux chartes se succèdent, le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse est actuellement en révision de sa dernière charte

6

La Charte

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Un Rapport :

- Les objectifs à atteindre
- Orientations
- Mesures à mettre en œuvre

Un Plan de Parc

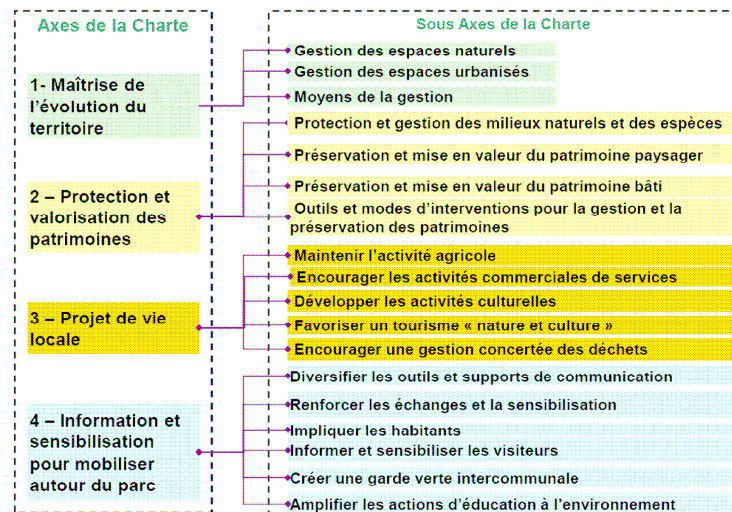


Des Annexes :

- Les statuts du syndicat mixte du Parc, ses moyens financiers et humains
- Les instances consultatives (comité scientifiques, commissions...) de l'organisme de gestion
- Un programme d'actions prévisionnel chiffré pour les 3 premières années

La Charte

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



III. Un projet de vie locale

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



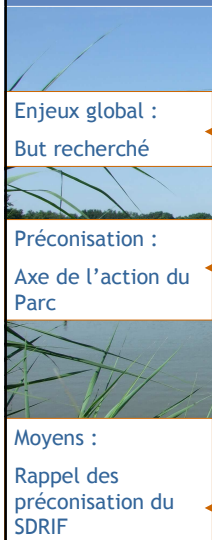
« Un des objectifs majeurs du Parc est de participer au maintien des activités existantes-tant agricoles, commerciales, artisanales que touristiques et culturelles- sur son territoire et de soutenir leur développement. »

« L'action du Parc vise à enrayer l'évolution du territoire vers une monofonctionnalité résidentielle(...) »

9

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



■ 1.2 La gestion des espaces urbanisés

Enjeux global :
But recherché

1.2.1 Un développement maîtrisé

Préconisation :
Axe de l'action du Parc

Le Schéma directeur de la Région Ile de France a fixé un certain nombre de principes s'appliquant à toutes les communes situées en espace agricoles, paysagers ou boisés :

Moyens :
Rappel des préconisations du SDRIF

- préserver bourgs ruraux et villages, tant dans leur forme et leur identité que dans les services qu'ils apportent aux populations résidentes

- mettre en œuvre un développement par utilisation des espaces déjà urbanisés et par mutation du bâti existant

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Engagement des communes concernant de « bonnes pratiques »

■ 1.2 La gestion des espaces urbanisés

1.2.2 Une économie rigoureuse de l'espace

Les communes s'engagent à

- contenir leur développement à l'intérieur des périmètres d'urbanisation
- mettre en œuvre une approche très fine de l'aménagement afin d'exploiter et de mettre en valeur au mieux
- densifier avec précaution, et notamment en restructurant certains tissus pavillonnaires
- réhabiliter et reconquérir les centres-bourgs et cœurs de villages

11

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Engagement des communes concernant de « bonnes pratiques »

■ 1.2 La gestion des espaces urbanisés

1.2.3 Un accroissement modéré de population

La mise en œuvre d'un aménagement maîtrisé du territoire (...) s'accompagnera naturellement d'une modération de la croissance démographique. Cette croissance n'excédera pas **8 %** en moyenne pour les communes du Parc, à l'issus des dix années à venir.

12

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Engagement des communes concernant de « bonnes pratiques »

■ 1.2 La gestion des espaces urbanisés

1.2.5 Des sites de qualité à préserver, des franges urbaines et entrées de bourgs à requalifier

Avec l'aide du Parc, les communes :

- préservent les bourgs et villages dans leur forme et dans leur identité
- orientent le développement vers une densification améliorant l'identité et la lisibilité du tissu et respectant les caractéristiques de l'existant
- proscrivent les urbanisations linéaires ou en tache d'huile
- assurent la qualité des entrées de bourgs et de leurs limites d'urbanisation

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Mise à disposition d'outils pour les communes

■ 1.3 Les moyens de gestion

1.3.1 Des outils innovant pour la Haute vallée de Chevreuse

- l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme du Parc :
 - *structure à disposition des élus, dont la vocation est de promouvoir des projet de qualité, et aider et assister techniquement les communes en matière d'architecture, de forme urbaine, de paysage...*
- Un outil partagé de maîtrise foncière
 - *Structure assistant les communes dans leur politique d'acquisition foncière*

14

I. La maîtrise de l'évolution du territoire

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Engagement des communes

1.3 Les moyens de gestion

1.3.2 Adapter les documents de gestion des sols

- Les POS doivent préciser les orientations et mesures de la Charte

- *Si nécessaire, les communes mettent leur documents d'urbanisme locaux en compatibilité avec la Charte*

- *Les communes consultent le Parc lors de l'élaboration ou de la révision de leur PLU, ainsi que le prévoit l'article L.121.8.1 du Code de l'Urbanisme.*

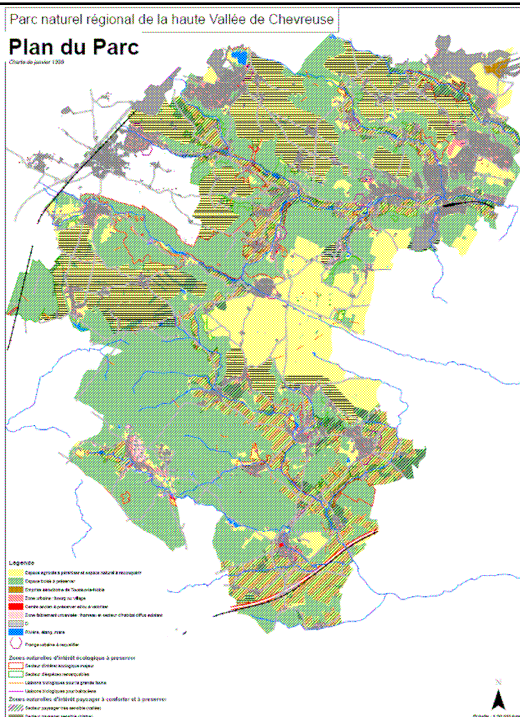
15

Plan du Parc

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Document graphique complémentaire au document texte

- Zonage du territoire
- Vocation des entités
- Enjeux du PNR

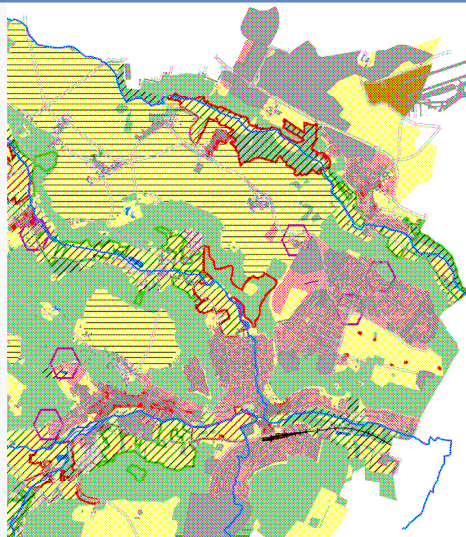


Le plan du Parc

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse

Légende

-  Espace agricole à pérenniser et espace naturel à reconquérir
-  Espace boisé à préserver
-  Emprise aéroport de Toussus-le-Noble
-  Zone urbaine : bourg ou village
-  Centre ancien à préserver et/ou à valoriser
-  Zone faiblement urbanisée : hameau et secteur d'habitat diffus existant
-  D
-  Rivière, étang, mare
-  Frange urbaine à requalifier
- Zones naturelles d'intérêt écologique à préserver**
-  Secteur d'intérêt écologique majeur
-  Secteur d'espèces remarquables
-  Liaisons biologiques pour la grande faune
-  Liaisons biologiques pour batraciens
- Zones naturelles d'intérêt paysager à conforter et à préserver**
-  Secteur paysager très sensible (vallée)
-  Secteur paysager sensible (plaine)

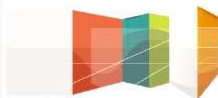


Bilan des actions du PNR

Charte du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse



Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse



Bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte de 1999

Saint-Rémy-lès-Chevreuse – 26 septembre 2007
Rambouillet – 1^{er} octobre 2007

Marc Forestier
marc_forestier2@wanadoo.fr
Jacques Carrillo
carrillo@edater.fr
Raphaël Botti
botti@edater.fr
www.edater.fr



18

Axe 1 : Maîtrise de l'évolution du territoire

Gestion des espaces urbanisés



- Mieux valoriser l'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme et dans le montage d'opérations d'urbanisme
- Définir des objectifs quantifiés de production de logements par commune, avec un minima de logements sociaux et intermédiaires pour la mixité sociale
- Suivre le projet d'OIN

- Stabilité des enveloppes urbaines définies par le Plan du Parc.
- Accroissement démographique sur la période 1999-2006 (+0,46% par an) très en deçà du plafond fixé dans la Charte (+0,8% par an)
- Interventions visant à favoriser les économies d'espace
- Actions de diversification de l'habitat (promotion de l'habitat social, parc locatif)
- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur 18 communes (401 logements, 1 317 000 euros de subventions, 6 813 000 € de travaux)
- Accompagnement des communes lors de maîtrises d'ouvrage (diagnostics et programmes, cahiers des charges, consultations de bureaux d'études, suivis de réalisations des projets).



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse – Réalisation du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte de 1999
Réunion de présentation Rambouillet – 1^{er} octobre 2007

Axe 1 : Maîtrise de l'évolution du territoire

Les moyens de gestion



- Définir des modalités de collaboration avec les Etablissements publics fonciers
- Soutenir la structuration d'intercommunalités de projet nécessaires à l'échelle du périmètre futur du Parc
- Soutenir les démarches d'accueil d'activités

▪ Mise en place de l'Atelier d'Architecture et d'Urbanisme:

- 1 architecte
- 1 urbaniste
- paysagiste (1/2 temps)

▪ 18 révisions ou modifications de POS ou PLU sur 15 communes du Parc

▪ Pilotage Schéma Directeur Haute vallée de Chevreuse (SCOT)

▪ Participation révision du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (S.D.R.I.F.).

▪ Étude de faisabilité d'une communauté de communes (sans suite immédiate)

- Étude de faisabilité visant la création d'un hôtel d'entreprise à Chevreuse (projet abandonné)
- Succès Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce (ORAC)



Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse – Réalisation du bilan évaluatif de la mise en œuvre de la Charte de 1999
Réunion de présentation Rambouillet – 1^{er} octobre 2007